

# TARIF

## MUSIQUE À L'ÉCOLE, À LA CRÈCHE OU AU CENTRE DE LOISIRS

---

### TARIFICATION DROITS D'AUTEUR

---

Le montant des droits d'auteur relève d'**un forfait annuel par établissement** (une école primaire, une crèche, un accueil de loisirs, etc.).

On entend par « établissement » une structure identifiée par un numéro SIRET. Dans l'hypothèse où une entité identifiée par un seul numéro SIRET gère plusieurs lieux, il convient d'assimiler chaque lieu à un établissement.

*Validité : 2024 - 2026*

FORFAIT ANNUEL PAR ETABLISSEMENT EN EUROS TTC	
Tarif Général	Tarif Réduit Partenariat
95,98 €	69,10 €

---

### INFORMATION DROITS SPRÉ

---

Au titre de la Rémunération Équitable, la Spré, Société pour la Perception de la Rémunération Equitable, reverse aux artistes-interprètes et aux producteurs les sommes réglées par les établissements diffusant des œuvres musicales via un support enregistré. La Spré a mandaté la Sacem pour collecter la Rémunération Équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'évènements occasionnels.

« Rémunération Equitable » - Tarif TTC : 58,81 €

# TARIF

## MUSIQUE AU COLLÈGE, AU LYCÉE, ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

### TARIFICATION DROITS D'AUTEUR

Le montant des droits d'auteur relève d'un **forfait annuel par établissement** (un collège, un lycée) qui est fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement. On entend par « établissement » une structure identifiée par un numéro SIRET.

Validité : 2024 - 2026

	FORFAIT ANNUEL PAR ÉTABLISSEMENT EN EUROS TTC	
	Tarif Général	Tarif Réduit Partenariat
Jusqu'à 300 élèves	166,65	119,99
De 301 élèves à 500 élèves	277,75	199,98
De 501 élèves à 900 élèves	444,40	319,97
Plus de 900 élèves	666,60	479,95

### INFORMATION DROITS SPRE

Au titre de la Rémunération Équitable, la Spré, Société pour la Perception de la Rémunération Equitable, reverse aux artistes-interprètes et aux producteurs les sommes réglées par les établissements diffusant des œuvres musicales via un support enregistré. La Spré a mandaté la Sacem pour collecter la Rémunération Équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'évènements occasionnels.

« Rémunération Equitable » - Tarif ht : 65% du droit d'auteur ht  
Minimum annuel de facturation : 58,81 € TTC